



Août 2019 - Décembre 2019

La Délégation des Barreaux de France a reçu mandat des trois instances représentatives des avocats français, le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers pour les représenter auprès des Institutions européennes.

Présidée par M. Laurent Pettiti depuis octobre 2019, elle représente et assiste les instances représentatives de la profession au travers de ses 4 missions : la formation en droit de l'Union européenne (I), l'information juridique par ses publications (II), le soutien juridique (III) ainsi que la représentation d'intérêts (IV). Le présent rapport d'activités vise à effectuer un bilan des initiatives prises concernant ces 4 « piliers », pour le premier semestre 2019. La dernière partie du rapport aura pour objectif de restituer les relations extérieures et autres rencontres auxquelles la DBF a pris part (V) dans le cadre de ses activités.

I. FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une connaissance complète et à jour du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats.

X Formation continue

Les **Entretiens européens** rassemblent des intervenants de haut niveau tels que des fonctionnaires des institutions européennes, des juges ou référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne et des avocats spécialisés dans certaines matières du droit de l'Union dans le cadre de séminaires thématiques construits en adéquation avec l'actualité juridique et les sujets d'intérêt pour les avocats.

Au cours du second semestre 2019, la DBF a organisé **3 Entretiens européens** sur les thématiques suivantes :



• « *Droit européen et réglementation des activités numériques* » le 18 octobre 2019.



• « *Le droit européen de la consommation* » le 8 novembre 2019.



- « *Les derniers développements du droit européen de la concurrence* » le 6 décembre 2019.

X Formation initiale

Intervention, le 28 octobre dernier, devant les étudiants de la Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles pour présenter aux élèves-avocats un panorama de l'impact du droit européen sur la profession d'avocat et des voies de droit de l'Union indispensables à l'exercice de la profession. Ce cours forme les étudiants à l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et aux bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.

II. INFORMATION JURIDIQUE / PUBLICATIONS

L'objectif est de communiquer et d'alerter, à échéance régulière les avocats sur les actualités les plus récentes du droit de l'Union européenne qu'il s'agisse des textes européens présentés par la Commission européenne et en discussion au Parlement et au Conseil de l'UE, de la jurisprudence abondante de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'analyse des conséquences juridiques de ces différents développements.

La DBF transmet au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers et aux membres de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE) une **veille numérique** quotidienne assurée par l'équipe sur les actualités juridiques européennes.



X **L'Europe en Bref**, newsletter hebdomadaire gratuite, est en constante évolution. Elle offre une synthèse de l'actualité du droit européen (droit de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ainsi qu'un tableau récapitulatif des derniers appels d'offres en matière de services juridiques. Cette lettre est adressée à plus de **60 000 abonnés** et son contenu est également référencé par thématique sur le site Internet de la DBF.



X **Le Flash Bâtonniers**, lettre d'information mensuelle destinée aux Bâtonniers, permet de les tenir informés des actualités les plus importantes du droit européen. Elle est également disponible sur le site Internet de la DBF. Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre afin d'informer la profession et d'accroître la visibilité de la DBF et des actions menées.



X **L'Observateur de Bruxelles**, revue juridique trimestrielle dont l'éditeur est la DBF propose, d'une part, des articles de spécialistes de haut niveau du droit européen organisés entre un dossier thématique, des « points sur » et une chronique de contentieux européen ainsi que, d'autre part, un recueil de brèves d'actualité en matière de droit de l'Union et de droits fondamentaux. La revue compte actuellement **919 abonnés** et est référencée par plusieurs institutions françaises et européennes dont la Cour de justice de l'Union européenne. Elle est distribuée par les éditions Bruylant et est consultable en version numérique sur la base de données Strada Lex Europe.

Les thèmes des derniers numéros :

Juillet 2019 n°117 : Les enjeux de la réglementation de la profession d'avocat par le droit européen

Octobre 2019 n°118 : Le cadre juridique européen en matière de migration et d'asile : une facette de la constitution d'un espace de liberté, de sécurité et de justice européen

Janvier 2020 n°119 : Actualités du marché intérieur : enjeux règlementaires et numériques

A noter la rédaction par M. Koen Lenaerts et M. Jean-Claude Bonichot, respectivement Président et Président de chambre à la Cour de justice de l'Union européenne, de textes en hommage à l'Avocat général Bot dans le numéro 118.



X **Une nouvelle publication de la DBF : L'avis de l'expert** : chaque mois un expert français d'un des comités du Conseil des Barreaux européens expose de manière synthétique et pratique son avis sur une question juridique européenne d'actualité avec des liens sur les textes pertinents permettant ainsi au lecteur de trouver des informations utiles à la résolution d'une problématique particulière.

III. SOUTIEN JURIDIQUE

X Soutien juridique aux instances

La DBF a pour mission de fournir un **soutien technique et juridique sur les questions européennes** aux instances représentatives de la profession d'avocat. Voici la liste de ses derniers travaux :

JUILLET 2019

- Rédaction d'une note à l'attention du Barreau de Paris, dans le cadre de l'affaire C-218/19, en vue de préparer sa défense devant la CJUE, concernant la passerelle d'accès à la profession d'avocat offerte aux fonctionnaires français et la situation des fonctionnaires européens.
- Analyse comparative, à la demande du CNB des champs d'activités des professionnels exerçant dans les Etats membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse.
- Communication, à la demande de la Conférence des Bâtonniers, des éléments sur les conditions dans lesquelles un avocat tunisien peut représenter son client devant une juridiction française. La DBF a complété cette réponse du CNB en confirmant la non-applicabilité des règles européennes à la situation décrite.

AOÛT 2019

Rédaction d'une note visant à présenter les différents instruments encadrant la protection des victimes et, notamment les victimes du terrorisme, ainsi que les récents développements concernant spécifiquement leur protection.

SEPTEMBRE 2019

- Rédaction d'une note, pour la Conférence des Bâtonniers, sur les ordres professionnels d'avocats à travers le prisme du droit européen en vue des Assises de l'Ordinalité du 18 octobre 2019 à la Maison de la Chimie.
- Réponse à la demande de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris, relative aux mesures d'urgence adoptées en France en cas de « no deal » dans le cadre du Brexit.
- En vue de la journée européenne de l'avocat 2019, rédaction d'une note sur la transposition française des directives de l'Union européenne relatives aux garanties procédurales en matière pénale.
- Préparation d'une note sur les règles applicables à l'avocat collaborateur libéral dans l'Union européenne, en matière de parentalité à la demande de la Commission Egalité du Barreau de Nantes.

NOVEMBRE 2019

- Elaboration d'une note, à la demande du CNB concernant la transposition de la directive DAC 6 dans les autres Etats membres de l'Union européenne et concernant l'initiative 2018 de la Commission européenne sur les taux réduits de TVA.
- Préparation, à la demande du CNB, d'une consultation sur le champ d'application de la

directive 2018/843 dans le cadre de sa transposition en France.

- Rédaction d'une note, pour le CNB, présentant la procédure d'asile en Grèce et le projet de réforme envisagé par le gouvernement grec.

DECEMBRE 2019

Préparation d'une note, pour la Conférence des Bâtonniers, sur l'inscription au Barreau de Villefranche-sur-Saône d'un avocat inscrit au Barreau d'un Etat membre de l'Union européenne (Italie) souhaitant exercer, sous son titre d'origine, dans le cadre des dispositions de la directive 98/5/CE visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise. La note précise le cadre juridique européen applicable et indique la liste des documents à fournir pour l'inscription de cet avocat au Barreau de Villefranche-sur-Saône dans un tel cadre. La note renvoie également aux outils élaborés par le Conseil des Barreaux européens (CCBE), tel que le Guide à l'intention des Barreaux sur la libre circulation des avocats dans l'Union européenne).

X Soutien aux avocats

Au cours du dernier semestre, la DBF a répondu à 6 demandes de soutien juridique relatives, notamment :

- Aux conditions dans lesquelles un avocat français peut assister son client lors d'une audition devant un juge d'instruction à Bruxelles, dans le cadre d'une co-saisine franco-belge, ainsi que les modalités prévues pour les autres actes à venir le cas échéant
- Aux règles déontologiques applicables à la taxation des honoraires (notamment Bâtonnier compétent)
- A la compatibilité avec le droit de l'UE des règles de publicité des professions réglementées

X CCBE : Contribution aux travaux des autres délégations nationales de Barreaux

JUILLET 2019

Elaboration d'une note à l'intention de la délégation belge concernant le monopole des avocats en matière de consultation et, particulièrement, de la possibilité pour un comptable de rédiger une convention de cession d'actions d'une société.

AOUT 2019

Réponse aux questions de la délégation danoise concernant la gestion des conflits d'intérêts dans la profession d'avocat en France. La DBF a également fourni à la délégation allemande des informations sur les dispositions adoptées en France pour prévoir des mesures en cas de no-deal entre l'UE et le Royaume-Uni.

SEPTEMBRE 2019

- Transmission des éléments en réponse à l'interrogation de la présidence du CCBE en lien avec un projet de loi allemand remettant en cause la confidentialité des correspondances entre un avocat et son client, à l'exception des communications écrites en matière pénale.
- Réponse à la demande d'examen de la conformité de la loi réformant la profession d'avocat

avec le Code de déontologie des avocats de l'UE formulée par la délégation de Bosnie-Herzégovine.

OCTOBRE 2019

- Rédaction d'une note, à la demande de la délégation néerlandaise, sur les dispositions applicables aux avocats français souhaitant exercer au sein d'une structure étrangère, dispositions applicables aux avocats étrangers ainsi que la coopération entre avocats français et étrangers (hors UE).
- Réponse à la demande de la délégation slovaque relative aux relations avec les autres professionnels du droit et à l'utilisation de preuves audiovisuelles. Rédaction d'une réponse à la demande sur l'admissibilité des matériels audio-visuels en tant que preuve.

NOVEMBRE 2019

- Préparation d'une note, à la demande de la délégation belge, sur le cadre juridique français actuel concernant l'open access/data des décisions de justice.
- Transmission des éléments à la délégation danoise sur l'utilisation du titre d'avocat et sur la possibilité pour les comptables de fournir des conseils juridiques à titre accessoire.
- Réponse à la demande de la délégation allemande (DAV) sur le rôle des juridictions suprêmes françaises et des parlements nationaux en matière de modification des règles de procédure des juridictions françaises.
- Réponse à un questionnaire formulé par la Délégation suisse relatif à l'audit et au contrôle de la lutte contre le blanchiment dans les locaux d'un avocat.
- Préparation d'un résumé du mécanisme français du respect par les avocats de leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux pour la délégation tchèque.
- Réponse à la demande du Barreau italien concernant l'« effectivité » de l'activité d'avocat, condition imposée en droit italien.

IV. REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français auprès des institutions européennes directement ou à travers sa contribution aux travaux du Conseil des Barreaux européens (CCBE), notamment au cours de l'élaboration et de la discussion des textes européens susceptibles d'avoir un impact sur la profession d'avocat.

Elle est en charge du **soutien juridique et logistique de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE)**, dirigée depuis janvier 2019 par M. Bertrand Debosque, Chef de Délégation, composée des membres et des experts nommés par les instances pour les représenter. Elle entretient des liens étroits avec le CCBE, assiste aux réunions de comité de ce dernier et fournit les éléments de préparation à la Délégation française en amont des comités permanents et réunions plénières du CCBE. Elle entretient également des liens étroits avec les représentations permanentes à Bruxelles des autres Barreaux européens.

Le bilan de l'activité au cours du dernier semestre est le suivant :

Au cours du 2nd semestre 2019, la Délégation française et la DBF ont participé à 2 comités permanents et à une session plénière :

- le 13 septembre 2019 à Copenhague (Comité permanent)
- le 24 octobre à Lisbonne (Comité permanent)
- le 29 novembre 2019 à Bruxelles (Plénière)

Elle a organisé et accueilli plusieurs réunions avec le Chef et les membres de la Délégation française.

Avant chaque Session plénière et Comité Permanent, elle prépare un document de support à la conférence téléphonique de briefing qu'elle organise et à laquelle elle participe.

Après chaque Session plénière et Comité Permanent, la DBF organise à nouveau une réunion téléphonique de débriefing et produit une synthèse de 4 pages diffusée à l'ensemble des interlocuteurs identifiés dans le guide de communication.

X Accès à la justice

- Préparation des réponses au questionnaire sur l'aide judiciaire et le niveau des frais de justice dans les affaires civile et commerciale en vue de la publication du Tableau de Bord de la justice 2020 par la Commission européenne.

- Diffusion de l'information auprès des experts et des membres de la Délégation française dans le cadre des négociations sur l'adoption d'une directive relative aux actions représentatives dans le domaine de la protection des intérêts collectifs des consommateurs en transmettant des analyses des positions adoptées par les institutions.

- Réalisation des actions de lobbying en collaboration avec le CCBE.

X Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

Préparation, conjointement avec les experts français et le CCBE, de la réunion bilatérale du CCBE et de la Cour européenne des droits de l'homme. Dans ce cadre, une note a été préparée par les experts français sur les sanctions infligées par la Cour EDH aux avocats en vue de demander une modification des statuts de la Cour pour encadrer le recours à de telles sanctions.

X Délégation permanente auprès de la Cour de justice de l'Union européenne

Assistance des experts français en amont de l'organisation de la visite annuelle du CCBE à la Cour de justice et le Tribunal de l'Union européenne et participation à l'adoption des commentaires formulés par le CCBE dans le cadre de la consultation publique sur le règlement mettant en œuvre la Convention d'Aarhus dans l'Union européenne.

X Déontologie / Modèle de code de déontologie

Assistance des experts français dans les travaux du groupe de travail « Vers un modèle de code de déontologie » relatifs à la rédaction d'un article sur les relations entre l'avocat et son client.

X Droit des sociétés et Responsabilité sociale des entreprises

Participation à l'organisation de la conférence du CCBE sur la modernisation du droit européen des sociétés. Assistance des experts français dans le suivi de l'élaboration d'une « Boîte à outils » pour les Barreaux en matière de diversité et d'inclusion.

X Droit privé européen

- Information des experts français dans le cadre de la rédaction du projet de lignes directrices sur les aspects juridiques des algorithmes complexes et de l'intelligence artificielle par le comité Droit des technologies de l'information (IT).
- Consultation des experts du comité DPE concernant le chapitre sur la responsabilité des systèmes autonomes.

X Droits humains

Assistance au CCBE dans l'organisation du prix des droits humains (septembre-octobre-novembre). Elle s'est également fait l'écho de l'opposition française quant à l'organisation d'un comité permanent à Ankara en novembre.

X Fiscalité

- Suivi de la transposition de la directive DAC 6, notamment, concernant l'obligation pour les avocats de déclarer les montages transfrontaliers agressifs avec l'autorisation de leur client. Sur ce sujet, l'ordonnance de transposition a donné lieu à l'adoption d'une résolution par le CNB lors de l'Assemblée générale des 15 et 16 novembre 2019.
- Communication à l'échelon européen des craintes des instances de voir le secret professionnel affaibli par la directive DAC 6.

X Fondation européenne de l'avocat

La DBF assure le lien entre les instances françaises et la Fondation européenne des avocats qui a permis d'aboutir à la signature du protocole d'accord sur le réseau de la fondation par celles-ci.

X Libre circulation des avocats

Le CCBE a été sollicité par le prestataire choisi par la Commission européenne afin de réaliser une étude sur l'application de la directive 2006/123/CE (directive « Services ») dans le but d'obtenir des informations sur les dispositions applicables à la profession d'avocats dans les Etats membres (structures d'exercice, assurances...). La DBF a assisté les experts français afin de contribuer à cette étude en formulant des observations sur les informations recueillies le prestataire de la Commission.

X Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- Réponse à un questionnaire formulé par la Délégation suisse relatif à l'audit et au contrôle de la lutte contre le blanchiment dans les locaux d'un avocat.
- Soutien des experts français dans leur lobbying contre la sur-transposition de la directive AML 5 visant à inclure les services fiscaux dans la liste des activités pour lesquelles les obli-

gations de lutte contre le blanchiment sont à respecter. A cette occasion, elle a rencontré la Commission européenne pour discuter du champ d'application de la directive. Le comité « Lutte contre le blanchiment » du CCBE a également réalisé une audition de Mme Raluca Pruna, Cheffe d'unité au sein de la DG JUST. Par la suite, une réponse a été adressée par le CCBE au rapport de la Commission européenne concernant l'évaluation des risques en matière de législation anti-blanchiment. Les experts français ont été invités à formuler des commentaires sur cette réponse.

X Nouvelles technologies / Avenir de la profession d'avocat

Dans la cadre de l'élaboration de son Tableau de bord 2020 de la Justice dans l'Union européenne, la Commission européenne a consulté le CCBE sur plusieurs projets de questionnaires destinés aux avocats. Un de ces questionnaires portait sur l'utilisation par les avocats d'outils électroniques dans les procédures judiciaires et de systèmes informatiques ayant recours à l'intelligence artificielle. La DBF a assisté les experts français afin de rendre le questionnaire plus pertinent et que le résultat d'un sondage auprès des avocats français puissent donner des résultats réellement exploitables. Par ailleurs, elle a assisté les experts français dans l'élaboration d'un projet de « Lignes directrices relatives aux aspects juridiques du recours aux algorithmes complexes et à l'intelligence artificielle ». L'objectif de ce document est de donner un éclairage aux Barreaux sur les divers aspects juridiques découlant de l'utilisation de l'IA dans les domaines qui concernent le plus directement la profession juridique.

X Pénal

- Coordination des contributions françaises au projet de papier rédigé par le CCBE et le groupe de pilotage du centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe.
- Diffusion de l'information des experts et des membres de la Délégation française dans le cadre des négociations sur le règlement relatif à l'accès transfrontière aux preuves numériques, notamment en assistant à plusieurs conférences sur ce sujet.

X Services juridiques internationaux

Les experts français sont intervenus en comité et ont répondu au questionnaire du CCBE concernant le statut de consultant juridique étranger en France en vue de présenter les caractéristiques de ce nouveau statut.

X Surveillance

La DBF a assisté le CNB dans la rédaction d'une motion de soutien au Barreau de Lituanie et de l'ensemble de ses avocats après avoir eu connaissance des propositions de textes du gouvernement lituanien, tendant à amender la loi du Barreau lituanien, et de ses risques pour l'indépendance de la profession d'avocat, le secret professionnel de l'avocat et l'autonomie du Barreau de Lituanie.

V. RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

PROFESSION

X Relations extérieures (1^{er} juillet)

Commission européenne autour du rapport IBA « Bullying and sexual harassment in the legal profession » à Bruxelles – préparation et accompagnement de Solenne Brugère (BDP) – intervention au nom des Barreaux français.

X Réunion des experts parisiens (17 juillet)

Organisation conjointe avec le Barreau de Paris, le 17 juillet dernier, de la réunion des experts du Barreau de Paris auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE). Après une introduction sur les enjeux d'un positionnement fort des avocats au niveau européen, le Chef de Délégation française, M. Bertrand Debosque, le Président de la DBF, M. Jean Jacques Forrer et le membre parisien de la Délégation française, M. Jacques Bouyssou, ont présenté le CCBE, l'action de la Délégation française et de la DBF. Par la suite, des échanges ont été organisés entre experts autour de 4 thématiques afin d'échanger et de formuler des propositions concrètes autour des thèmes suivants : l'identification des priorités du Barreau de Paris à porter au CCBE ; les méthodes de travail et la communication autour de nos actions et de celles du CCBE ; comment mieux faire connaître l'incidence du droit européen dans notre exercice ; comment améliorer les synergies entre les actions des Barreaux, du CCBE, de la FBE, de l'IBA et de l'UIA.

X Liaison et coordination avec les instances nationales (septembre 2019)

Depuis septembre 2019, la DBF participe aux réunions des services internationaux des instances. Cela facilite la coordination et la bonne circulation des informations entre les différents acteurs des affaires européennes au sein des instances représentatives de la profession.

X Groupe des Nouveaux Lobbyistes (15 octobre)

Dans le cadre du Groupe des Nouveaux Lobbyistes (GNL), présidé par M. Stéphane Desseles (Athenora Consulting) la DBF a rencontré, le 15 octobre 2019, M. Charles de Marcilly, Conseiller au Centre européen de stratégie politique, Think tank interne à la Commission européenne. Il dirigeait précédemment le bureau de la Fondation Robert Schuman à Bruxelles. Les échanges se sont concentrés sur les grands enjeux institutionnels européens de cette période de transition / mise en place d'une nouvelle Commission européenne et plus spécifiquement le nouveau positionnement stratégique vers une Union plus géopolitique.

X Assises de l'Ordinalité : « Quel avenir pour nos Ordres ? » (18 octobre)

Le Président de la DBF a assisté, le 18 octobre dernier, à la 2^{ème} édition des Assises de l'Ordinalité organisée par la Conférence des Bâtonniers à Paris. Cet évènement avait pour objectif de réfléchir, avec les 300 participants mobilisés, sur ce que devait être l'Ordinalité demain et était l'occasion de confronter les points de vue des Ordres français avec ceux d'avocats étrangers, notamment, Mme Fanny-Marie Brisdet, Avocate aux Barreaux de Paris et d'Ams-

terdam ainsi que M. Aldo Bulgarelli, ancien Président du Conseil des Barreaux européens (CCBE), des économistes ou encore des hommes politiques, en l'occurrence M. François Baroin qui s'est exprimé sur l'importance de la territorialité. La table ronde introductive, modérée par M. Michel Benichou, Président d'honneur de la Conférence des Bâtonniers et du Conseil National des Barreaux ainsi qu'ancien Président du CCBE, a permis de s'interroger sur le rôle de l'Europe en tant que garante des Ordres à travers l'exemple de l'évaluation de la qualité des prestations juridiques d'avocats.

X Réunion - Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale : « Mise en œuvre des procédures civiles européennes » (5 novembre)

Participation, le 5 novembre dernier, à la réunion du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale qui se tenait à Bruxelles. Dans ce cadre, les points de contacts des différents Etats membres de l'Union européenne ont évoqué avec la Commission européenne les difficultés rencontrées s'agissant de la mise en œuvre du règlement 861/2007/CE instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, du règlement 1896/2006/CE instituant une procédure européenne d'injonction de payer, du règlement 805/2004/CE portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées et du règlement 655/2014/CE portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinés à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale. Des outils et des guides à destination des juridictions et des praticiens du droit sont disponibles pour l'ensemble de ces règlements sur le portail e-Justice européen.

X Forum de la Formation (7 novembre)

La DBF et le CCBE ont participé, le 7 novembre dernier, au Forum de la Formation organisé par le CNB portant sur le thème « Innovation pédagogique dans les écoles d'avocats - La transformation ». Tout au long de la journée, la DBF a présenté ses missions, notamment de formation en droit européen, sur un stand mis à sa disposition par l'EFB. Par ailleurs, le Président de la DBF a ouvert les travaux aux côtés de Mme Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de Paris et M. Manuel Ducasse, Président de la commission « Formation » du CNB.

X Conférence : L'Europe des citoyens et sa Cour de justice (12 novembre)

Participation, le 12 novembre, à l'invitation du Président Jean Pierre Buyle, à la Conférence « L'Europe des citoyens et sa Cour de justice » avec comme intervenant principal M. Koen Lenaerts, Président de la Cour de justice de l'Union européenne, organisée dans le cadre du cycle de conférences « Les grands invités de l'Hôtel de Ville ».

X « What's next for lobbying in Brussels? » (13 novembre)

Participation, le 13 novembre dernier, à la conférence « Quel avenir pour le lobbying à Bruxelles » qui se tenait au Press Club de Bruxelles. Sont notamment intervenues Mme Emily O'Reilly, Médiatrice européenne, Mme Tytti Tuppurainen de la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE, Mme Věra Jourova, Commissaire à la Justice et Commissaire désignée pour les Valeurs et la Transparence, ainsi que Mme Katarina Barley, Vice-Présidente du Parlement européen en charge du Registre de transparence.

X European Litigation Network (14 novembre)

Rencontre conjointe avec les bureaux de représentation des Barreaux belges (FR, NL et DE) et espagnol, et le représentant de European Litigation Network, le 14 novembre 2019, de Mme l'Eurodéputée Anne-Sophie Pelletier afin de la sensibiliser à la nécessité de légiférer au niveau européen sur les droits *minima* pour les personnes détenues dans l'Union.

X Réunion annuelle des membres français du RJECC (18 novembre)

Le Président de la DBF a participé, le 18 novembre dernier, à la réunion annuelle des membres français du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) qui se tenait à la chambre nationale des commissaires de justice à Paris. A cette occasion, ont été présentés la vidéo expliquant le fonctionnement du RJECC et le portail e-Justice européen fournissant des informations sur les systèmes juridiques dans toute l'Union européenne, en 23 langues. En effet, le RJECC, créé par la décision 2001/470/CE vise à améliorer, simplifier et accélérer la coopération judiciaire effective entre les Etats membres dans les matières civiles et commerciales et à favoriser la diffusion et l'application du droit de l'Union européenne et l'accès à la justice des personnes impliquées dans des litiges transfrontières.

X Séminaire - Le réseau judiciaire européen et les dossiers familiaux transfrontières : régimes matrimoniaux, divorce et obligations alimentaires (25 novembre)

Participation, le 25 novembre dernier, au séminaire sur les régimes matrimoniaux, le divorce et les obligations alimentaires organisé dans le cadre du projet « Connaitre la législation de l'Union européenne » (CLUE) à l'Ecole des avocats de la région Nord-Ouest (IXAD) située à Lille. Ce séminaire a permis d'évoquer les règlements 2201/2003/CE, dit « Bruxelles II bis », 1259/2010/UE, dit « Rome III », la Convention de la Haye de 1996 applicables en matière de divorce et d'autorité parentale, le règlement 2016/1103/UE relatif aux régimes matrimoniaux et le règlement 4/2009/CE relatif aux obligations alimentaires.

X Conférence de presse - Conseil des Barreaux européens (CCBE) : Prix des droits humains 2019 (28 novembre)

Participation, le 28 novembre dernier, à la conférence de presse organisée en amont de la remise du prix des droits humains 2019 du CCBE. Ce prix, qui vise à mettre en lumière des avocats ou des organisations d'avocats ayant fait preuve d'un engagement exceptionnel en faveur de la lutte pour les droits humains, a été décerné à quatre avocats iraniens actuellement emprisonnés : Mme Nasrin Sotoudeh, M. Abdolfattah Soltani, M. Mohammad Najafi et M. Amirsalar Davoud. Les intervenants, M. Stefan von Raumer (CCBE), M. Laurent Pettiti (DBF, représentant la Présidente du CNB empêchée), M. Claudio Francavilla (HRW) et Mme Shirin Ebadi, avocate iranienne prix Nobel de la paix 2003, ont présenté plus en détails les 4 avocats et rendu compte de la détérioration de la situation des droits humains en Iran, en particulier des attaques contre des avocats.

X Séminaire des dauphins de la Conférence des Bâtonniers (11 décembre)

Le Président de la DBF est intervenu, le 11 décembre dernier, au cours du Séminaire des Dauphins organisé par la Conférence des Bâtonniers en vue de présenter la politique européenne des Barreaux français, les missions de la Délégation des Barreaux de France et le

rôle du Conseil des Barreaux européens (CCBE).

RENCONTRES

X Rencontre entre la Présidente du CNB et les représentants de plusieurs institutions européennes (23 juillet)

Organisation, le 23 juillet dernier, de la rencontre entre Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil national des Barreaux et Mme Mychelle Rieu, Cheffe d'unité « Droits de l'homme » au Secrétariat Général du Parlement européen. Le cas de Mme Nasrin Sotoudeh et les pistes d'actions possibles ont été abordées ainsi que la situation des avocats emprisonnés et le futur projet de Convention européenne de l'avocat. Par la suite, une réunion organisée par la DBF avec certains conseillers de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union s'est tenue afin de discuter, notamment, du rôle des avocats dans les recours collectifs, de l'accès par les avocats aux bases de décisions de justice dans les Etats membres et du projet de codification du droit européen des affaires.

CONFERENCES ET EVENEMENTS

X Participation au 1^{er} anniversaire de la création de l'association l'Entente (2 juillet)

Participation, le 2 juillet dernier, à la réception en l'honneur du 1^{er} anniversaire de l'Entente qui s'est tenue à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Le Représentant permanent adjoint, M. Fabrice Dubreuil et M. Cecilio Madero Villarejo, Directeur général adjoint chargé des concentrations au sein de la Direction générale de la Concurrence à la Commission européenne, sont intervenus après un propos introductif de M. Guillaume Lorient, Directeur au sein de la Direction générale de la Concurrence en charge des télécoms et des médias et parrain de l'Entente. L'Entente est l'association des professionnels français du droit de la concurrence à Bruxelles. Elle a pour objectif de regrouper et d'animer cette communauté de professionnels dans toute sa diversité en organisant 3 ou 4 fois par an des séminaires consacrés au droit de la concurrence où s'expriment, principalement en français, des spécialistes de la matière.

X Réunion finale des experts dans le cadre du programme LAWTTIP (8 juillet)

Participation, le 8 juillet dernier, à la réunion finale des experts dans le cadre du programme LAWTTIP. Etaient notamment présents M. Jean-Luc Demarty, ancien Directeur général de la DG Commerce de la Commission européenne, M. Frederico Casolari, Professeur à l'Université de Bologne, M. Colin Brown, Chef adjoint de l'Unité « Règlement des différends et aspects juridiques de la politique commerciale » et Mme Stephanie Leupold, Cheffe de l'Unité « Stratégie commerciale » à la Commission, M. Francis Jacobs Professeur au King's College de Londres et M. Marc Maresceau, Professeur à l'Université de Gand. Cette réunion marque la fin des travaux du réseau Jean Monnet LAWTTIP, qui avait vocation à promouvoir une réflexion à grande échelle, à la fois sur les accords de libre-échange de nouvelle génération existants, et sur les négociations du partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements avec les Etats-Unis.

X Visite des Commissions ouvertes « Fiscal et douanier » et « Droit et pratique de l'Union européenne et droits fondamentaux » du Barreau de Paris à la Cour européenne des droits de l'Homme (10 juillet)

Organisation, le 10 juillet dernier, de la visite des deux commissions ouvertes du Barreau de Paris à la Cour EDH. Durant cette visite, les participants ont assisté à la présentation du programme du Conseil de l'Europe de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (« HELP ») par l'Unité en charge dudit programme. M. Pascal Dourneau-Josette, Chef de division à la Cour EDH, a présenté la jurisprudence de la Cour EDH en matière fiscale. Les participants ont, également, assisté à l'audience de Grande chambre dans le cadre de l'affaire *Centrum för rättvisa c. Suède* (requête n°35252/08) relative à la requête introduite par une fondation sans but lucratif à l'encontre de la législation suédoise autorisant l'interception massive de signaux électroniques en Suède aux fins du renseignement étranger.

X Colloque « Le Tribunal de l'Union européenne à l'ère du numérique » (25 septembre)

Le Président de la DBF a assisté, le 25 septembre dernier, au colloque organisé à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Tribunal de l'Union européenne. Celui-ci, intitulé « Le Tribunal de l'Union européenne à l'ère du numérique » portait sur l'accessibilité, l'efficacité et la qualité de la justice dans un contexte de numérisation croissante de la société et des procédures juridictionnelles. A cette occasion, Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente de Conseil national des Barreaux (CNB) et M. Ranko Pelikaric, Premier Vice-Président du Conseil des Barreaux européens (CCBE) sont intervenus. Le Président de la Cour, M. Koen Lenaerts et le Président du Tribunal, M. Marc Jaeger sont intervenus pour clôturer les débats et dresser les perspectives d'avenir pour le Tribunal.

X Organisation d'un déplacement d'élèves-avocats à la Cour de justice de l'Union européenne (1^{er} octobre)

Organisation, conjointe avec le CNB, et participation, le 1^{er} octobre dernier, à une visite de la Cour de justice de l'Union européenne de plusieurs élèves issus de 8 écoles d'avocats (ALIENOR, ECOA, EDAGO, EDARA, EDASE, EFACS, HEDAC, IXAD). Sont intervenus au cours de cette visite, M. Stéphane Gervasoni, Président de chambre au Tribunal de l'Union européenne, Mme Isabelle Guyon-Renard, Référendaire à la Cour et Mme Séverine Markarian, Administrateur juriste à la Cour.

X Inauguration de l'exposition « La France et la Cour européenne des droits de l'Homme » (8 octobre)

A l'occasion de la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du 60^{ème} anniversaire de la Cour européenne des droits de l'Homme, Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du CNB, a inauguré, le 8 octobre dernier, l'exposition « La France et la Cour européenne des droits de l'Homme ». Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Linos-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme. Le Président de la DBF participait à l'évènement qui se déroulait en présence d'une délégation de l'Association nationale des Barreaux roumains, accueillie par le CNB à l'occasion de la saison culturelle France-Roumanie.

X Journée européenne des avocats - « Prisons : Quelles perspectives de renforcement des droits procéduraux ? » (23 octobre)

La DBF a assisté, le 23 octobre dernier, à la conférence sur les droits procéduraux des personnes détenues organisée, à l'occasion de la journée européenne des avocats, par Avocats.be, le Conseil général des Barreaux espagnols, le Centre de recherche en droit pénal de l'Université libre de Bruxelles, la Ligue des droits humains, l'Observatoire international des prisons et le Réseau européen de contentieux pénitentiaire. A cette occasion, les enjeux du renforcement des droits procéduraux des détenus ainsi que les perspectives de protection des droits des détenus par l'Union européenne ont été abordés. Dans ce cadre, M. Etienne Lesage, membre du CNB, a présenté l'implication des Barreaux français pour le renforcement des droits procéduraux des détenus.

X Congrès de l'UIA (8-9 novembre)

Participation du Président de la DBF, les 8 et 9 novembre derniers, au 63^{ème} Congrès de l'Union Internationale des Avocats à Luxembourg. Chaque année, l'UIA organise un congrès réunissant plus d'un million d'avocats du monde pour débattre de sujets d'actualité dans différents domaines du droit. Deux thèmes principaux ont été traités en séances plénières : « L'innovation et le droit : entre passion et raison » et « Entreprises et droits de l'homme ». Une trentaine d'autres sessions de travail se sont déroulées en parallèle, animées par près de 300 orateurs internationaux.

X Conférence « Droits menacés – Comment améliorer l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne au profit des citoyens ? » (19 novembre)

Participation, le 19 novembre dernier, à la Conférence « Droits menacés – Comment améliorer l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne au profit des citoyens ? » organisée par le Forum des Acteurs de la Justice Européenne. Sont notamment intervenus M. Arno Metzler, Président du Groupe Diversité Europe (Groupe III) du Comité économique et social européen, M. Gabriel Toggenburg, Policy Coordinator à l'Agence des Droits fondamentaux, Mme Gwendoline Delbos-Corfield, Députée européenne, Mme Mirna Romic, Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne, M. Alec Burnside, Avocat au sein du cabinet Dechert LLP, M. Raul Radoi, Secrétaire général du Conseil des Notariats de l'Union européenne et Mme Zeta Georgiadou, Cheffe adjointe de l'unité « Droits fondamentaux » de la Direction Générale de la Justice et des Consommateurs de la Commission européenne.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 230 83 31
e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu
 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)